

June 15, 2022

Union Taking Legal Action Over Telework Changes

Negotiations set to resume next Wednesday.

On Tuesday June 14th and Wednesday June 15th our Bargaining Team met with IDRC to continue negotiations for a new collective agreement.

Significant progress was made in bargaining on Tuesday and Wednesday morning regarding secondment opportunities for PSAC members at the Centre.

However, despite repeated concerns raised by our Local, our Health and Safety Committee and our Bargaining Team about the Centre's new Telework Policy, the Centre demonstrated on Wednesday morning that it saw no need to modify or make any changes to its recent initiatives concerning Telework. The new policy does not comply with our collective agreement.

Our collective agreement states the following:

39.08 Telework

Telework is a voluntary flexible work arrangement which allows employees to work by electronic means at a site other than their designated work site and subject to operational requirements. Such requests shall not be unreasonably denied.

Our contract with the Centre is not optional. It is a legally binding agreement between the parties. The new policy – implemented unilaterally, without the Union's consent – is not consistent with Clause 39.08 of our collective agreement.

What's more, federal law prohibits employers making unilateral changes to working conditions while in union negotiations – unless such changes constitute 'business as usual'. These changes do not.

Legal Action

Given the intransigence demonstrated by the Centre on this issue on Wednesday, our Team immediately terminated discussions with the Centre that morning and instead proceeded with the filing of grievances as well as consulting PSAC legal counsel about the filing bad faith bargaining complaint against IDRC with the Canada Industrial Relations Board.

We return to negotiations next Wednesday. Our hope is that the Centre will come to the negotiations table prepared to work with our union to resolve these on-going issues – and prepared to comply with its obligations under the law and our collective agreement.

We'll be sure to update as things progress. To find out more speak with a member of our Bargaining Team: Sean Burns, Madiha Ahmed and Mano Buckshi.



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

15 juin 2022

Le syndicat intente une action en justice concernant les modifications apportées au télétravail

Les négociations doivent reprendre mercredi prochain.

Le mardi 14 juin et le mercredi 15 juin, notre équipe de négociation a rencontré le CRDI afin de poursuivre les négociations en vue d'une nouvelle convention collective.

Des progrès importants ont été réalisés dans les négociations, mardi et mercredi matin, concernant les possibilités de détachement des membres de l'AFPC au Centre.

Cependant, malgré les préoccupations répétées de notre section locale, de notre comité de santé et de sécurité et de notre équipe de négociation au sujet de la nouvelle politique de télétravail du Centre, ce dernier a démontré mercredi matin qu'il ne voyait pas la nécessité de modifier ou d'apporter des changements à ses récentes initiatives concernant le télétravail. La nouvelle politique n'est pas conforme à notre convention collective.

Notre convention collective stipule ce qui suit:

39.08 Télétravail

Le télétravail désigne un régime volontaire de travail flexible permettant aux employé-e-s de travailler par des moyens électroniques ailleurs qu'à leur lieu de travail principal, sous réserve des nécessités du service. Ces demandes ne doivent pas être refusées sans motif raisonnable.

Notre contrat avec le Centre n'est pas facultatif. Il s'agit d'un accord juridiquement contraignant entre les parties. La nouvelle politique - mise en œuvre unilatéralement, sans le consentement du syndicat - n'est pas conforme à la clause 39.08 de notre convention collective.

De plus, la loi fédérale interdit aux employeurs d'apporter des changements unilatéraux aux conditions de travail pendant les négociations syndicales, à moins que ces changements ne constituent des « affaires courantes ». Ce n'est pas le cas de ces changements.

Action en justice

Étant donné l'intransigeance manifestée par le Centre sur cette question mercredi, notre équipe a immédiatement mis fin aux discussions avec le Centre ce matin-là et a plutôt procédé au dépôt de griefs ainsi qu'à la consultation du conseiller juridique de l'AFPC au sujet du dépôt d'une plainte de négociation de mauvaise foi contre le CRDI auprès du Conseil canadien des relations industrielles.

Nous reprenons les négociations mercredi prochain. Nous espérons que le Centre se présentera à la table de négociation prêt à collaborer avec notre syndicat pour résoudre ces problèmes persistants - et prêt à respecter ses obligations en vertu de la loi et de notre convention collective.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation. Pour en savoir plus, adressez-vous à un membre de notre équipe de négociation : Sean Burns, Madiha Ahmed et Mano Buckshi.



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada